

## Participer au Comité de suivi du demi-diffuseur est-il utile ?

*La Commission locale de concertation et de suivi du projet a été créée par Arrêté préfectoral du 4 octobre 2022. Elle résulte de la « Réserve N°1 » du commissaire enquêteur dans son avis sur le projet de demi-diffuseur.*

### POURQUOI CETTE COMMISSION ?

Cette commission a pour mission

1. En phase d'études de vérifier la mise en place des mesures compensatoires, en particulier les protections acoustiques, le traitement paysager des aménagements, la protection de l'environnement naturel et la protection des modes doux et de donner son avis sur les solutions proposées par Vinci Autoroutes.
2. En phase de travaux : de prévenir les désordres liés au chantier et d'être si besoin, force de proposition pour des solutions caractérisées par des impacts moindres pour la population comme pour l'environnement.
3. En phase d'exploitation : de vérifier que les objectifs annoncés en matière de bruit et de prise en compte des enjeux paysagers et environnementaux sont respectés. Des propositions correctives pourront, si nécessaires, être présentées, notamment pour limiter les nuisances sonores..

### QUI PARTICIPE ?

La commission est composée des membres suivants

1. Collectivités locales : un représentant :
  - du conseil régional AURA
  - du département de l'Isère
  - de la communauté d'agglo Vienne Condrieu
  - de la communauté de communes EBER
  - de la commune de Reventin-Vaugris
2. La Chambre d'agriculture
3. Entreprise : Vinci Autoroutes !!!!
4. Associations :
  - CITEE, COR, USR, Pétanque-reventinoise, Léo Lagrange, Collectif des riverains
- 5 Services de l'Etat
  - DIR CE, DREAL, DDT, Sous-préfecture

A la demande de ses membres, la commission pourra inviter des personnalités qualifiées à l'occasion de réunions de la commission, sur des sujets particuliers.

CITEE= Citoyens et Environnement en Vallée du Rhône  
 COR : Cyclo Olympique Reventinois  
 USR : Union Sportive Reventinoise  
 DIRCE : Direction Interdépartementale des Routes Centre Est  
 DDT : Direction Départementale des Territoires

### QUAND SE REUNIT-ELLE ?

A ce jour, la commission s'est réunie une fois, le 18 octobre 2022, en réunion plénière. Le sous-préfet a fixé le cadre de travail, tandis que les représentants de la commune et des associations ont indiqué que le projet aurait été bien différent si la concertation avait précédé la décision du projet au Centre.

### Deux groupes de travail ont été constitués :

**-1 La plaine des sports** qui examine la conception du projet au niveau du stade, de la salle polyvalente et du lotissement La Plaine.

Deux rencontres ont déjà eu lieu

- Le 9 décembre 2022, en salle
- Le 20 février 2023 au stade
- 



**-2 Les modes doux** pour suivre les aménagements prévus sur les voiries utilisées par les vélos, trottinettes, piétons,...aux abords du projet.

Une rencontre en salle a eu lieu le 17 mars 2023.

### QUE RESSORT-IL DE CETTE COMMISSION ?

Pour VINCI, c'est la « découverte » que le secteur du stade et de la salle polyvalente est une zone fortement utilisée par la population et notamment les jeunes.

C'est également l'occasion d'entendre- une fois encore- que le projet se situe au centre de la commune de Reventin-Vaugris et va perturber totalement les circulations, notamment pour les 2 roues et les piétons.

Pour la municipalité et les associations de Reventin-Vaugris, c'est l'occasion de voir que VINCI ne « lâche rien », que ce soit

- au niveau du stade où la solution « merlon à l'identique » demandée par le commissaire enquêteur (Réserve N°2) est proposée uniquement en empiétant encore plus largement sur le stade, en excluant toute variante côté Ouest, en déplaçant l'accès à l'autoroute, vers la barrière de péage. La réduction prévisible de celle-ci avec le free-flow est jugée par Vinci « hors du cadre » de cette opération !!!!
- au niveau des aménagements « modes doux », qui présentent par endroit des pentes (6%) supérieures aux normes pour handicapés ou encore des largeurs réduites (2.40m) au franchissement d'A7 par la RD 131, Vinci oubliant la variante à 3 mètres évoquée (comme un leurre ?) lors des études....



Les modes doux ...

Il apparait aussi que nombre des membres de la commission ne se déplacent même pas, laissant Vinci seule juge de son projet et les Reventinois seuls face à leur bourreau !

### Alors, cela vaut-il le coup de participer ?

La réponse n'est pas évidente, mais notre présence permet de rappeler les problèmes soulevés par ce projet Centre et d'observer les évolutions éventuelles que Vinci y apportera. Dans les phases suivantes – travaux puis exploitation – la commission permettra d'avoir une structure en place pour réagir.

Une bien maigre consolation sans doute, mais en attendant que les recours déposés par la municipalité et CITEE soient examinés, cela nous permet de maintenir le contact avec le projet et son maître d'ouvrage.

## Demi-diffuseur et pollution de l'air ... L'ETAT SCHYZOPHRENE



**Depuis que le préfet de l'Isère a pris un arrêté déclarant d'utilité publique le projet de demi-diffuseur, pas moins de deux épisodes de pollution atmosphérique se sont abattus sur notre région.**

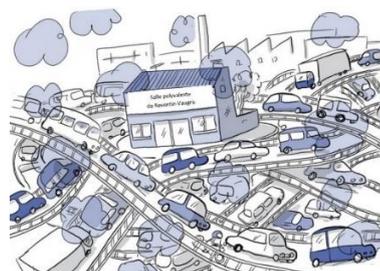
Conséquences : le préfet qui a décidé d'engager la réalisation d'un demi-diffuseur à côté d'un complexe « stade-salle polyvalente », recommande quelques semaines plus tard,

- de s'éloigner des grands axes routiers aux périodes de pointe
- d'éloigner les enfants de la pollution automobile
- de limiter les sorties l'après-midi
- de limiter les activités physiques et sportives intenses – dont les compétitions – en plein air...

### On croit « REVER » !!!

Alors qu'il est reconnu qu'une barrière de péage est génératrice de particules fines du fait des arrêts-départs des véhicules et de l'usure des pneus, des freins en plus de la combustion des carburants, le projet retenu par le préfet comprend à la fois :

- la destruction du merlon qui protège le stade de la barrière de péage
- la création d'un nouveau péage d'entrée à proximité immédiate des terrains de foot, de boules, du skate park et du centre aéré...



**ASSEMBLEE GENERALE de CITEE**  
**Vendredi 21 avril 2023 à 20 h**  
**A la Salle d'Animation Rurale**

- Pour avoir plus de détail sur les opérations en cours :
- le comité de suivi du projet et ses groupes de travail
  - les recours engagés par la mairie de Reventin-Vaugris et Citée
  - l'opération « La Déroute des routes »
  - et autres ...

la présidente et les membres du Conseil d'Administration de CITEE vous invitent à participer à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le

**VENDREDI 21 AVRIL 2023 à 20 Heures**  
**à la Salle d'Animation Rurale**  
**de REVENTIN-VAUGRIS**



**L'EQUIPE DE CITEE**  
Présidente : Martine JAMAIN  
Vice-pdts : Yves GRAS, Blandine VIDOR  
Secrétaire : Annette GASPARINI  
Trésorière : Cécile DEZARNAUD  
Membres : Samuel BOUFFARD,  
Danielle CHAVASSE, Dominique GARRALON,  
Henriette JACQUET, Alexandre MOUSSIER,  
Daniel RIGOUDY, André SIMIAN,

**ADHEREZ, ADHEREZ !!!**

A retourner par courrier à  
**CITEE — 167 chemin de la chapelle – 38121 – Reventin – Vaugris**

Ou par mel à [association.citee@laposte.net](mailto:association.citee@laposte.net)

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Mel :( en lettres détachées)

.....@.....

<https://www.citee-vallee-du-rhone.com>